

Le droit au séjour et le droit d'asile des femmes étrangères victimes de violences

Les violences faites aux femmes sortent peu à peu de l'invisibilisation grâce à différentes mobilisations et deviennent un problème de société qui se traduit par des politiques publiques et des législations spécifiques en la matière. Si elles touchent tous les milieux sociaux et toutes les cultures, les femmes étrangères peuvent rencontrer des difficultés accrues en raison de la précarité de leur droit au séjour. Cette formation viendra répondre dans un premier temps à l'incidence des violences sur le droit au séjour en particulier des violences conjugales et intrafamiliales. Dans un second temps, seront abordées les questions du droit d'asile, de la procédure et des motifs de persécutions liés aux violences de genre.

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Travailleurs·ses sociaux (assistant·es social·es, CESF, éducateur·ices spécialisé·es...)
- Juristes et Avocat·es
- Militant·s et Bénévoles associatifs, syndicalistes au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Accompagner les personnes étrangères dans leurs démarches administratives, sociales et juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

> Sauf mention contraire, toutes les formations proposées se déroulent en présentiel, à Paris, dans des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'adresse exacte est précisée dans la convocation. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, le Gisti n'a pas nécessairement la possibilité d'assurer les formations en présentiel dans des conditions satisfaisantes. Des sessions peuvent alors être proposées en distanciel. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées de ce changement de modalité et se voient offrir le choix de maintenir leur inscription ou la reporter à une session ultérieure.

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation. Pour vous inscrire, merci de transmettre par mail ou par voie postale une fiche d'inscription dûment complétée. La fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.

> Pour les personnes en situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation@gisti.org), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

- Identifier le mécanisme des violences faites aux femmes ("roue du pouvoir et du contrôle", cycle des violences, stratégie de l'agresseur...)
- Mettre en œuvre les bases en droit des étrangers, concernant l'entrée et le séjour en particulier
- Évaluer une situation et la mettre en rapport avec le droit au séjour applicable en cas de violences conjugales et familiales
- Évaluer les possibilités d'octroi d'une protection internationale d'une personne ayant subi des persécutions liées au genre

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire : juristes, travailleurs ou travailleuses sociales, avocat·es expérimenté·es en droit des étrangers et droit d'asile. Elles pratiquent toutes les contentieux relatifs aux violences faites aux femmes et s'attachent à concevoir et animer des sessions au plus près de la pratique du droit des étrangers et ses évolutions juridiques.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance).
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation dans la limite que les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

Contenu de la formation

- **Matin 1 - Introduction aux violences faites aux femmes et particularités pour les étrangères**
 - Contexte juridique, politique, historique et culturel
 - Mécanismes des violences
- **Matin 1 - Procédures juridiques pour faire reconnaître les violences conjugales et familiales**
 - La procédure civile : l'ordonnance de protection
 - La procédure pénale : la plainte
 - L'aide juridictionnelle

• Après-midi 1 et Matin 2 - Séjour et violences

- Couples, familles et droit au séjour
- Incidences des violences au sein du couple/famille sur le séjour
- L'ordonnance de protection et le droit au séjour
- La situation des femmes algériennes

• Après-midi 2 - Le droit d'asile pour les femmes victimes de persécutions liées au genre

- Procédure d'introduction de la demande d'asile : les points spécifiques
- Introduction du genre dans la convention de Genève
- Motifs de persécutions liées au genre et jurisprudence

Date de création du document : 20 avril 2021 - Date de la dernière mise à jour du document : 20/04/2021